

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-57

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	10 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	10 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 000 000 euros du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » à l'action 04 « Actions transversales » vers le programme 149 « Compétitivité et durabilité de

l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » à l'action 23 « Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles ».

L'aide à l'installation des jeunes agriculteurs est primordiale pour le renouvellement des exploitations agricoles et doit être une priorité. De même, la modernisation des exploitations est un processus coûteux mais nécessaire pour faire face à la concurrence mondiale et assurer le développement des territoires ruraux.